

AR Prefecture

063-256301375-20221220-DP2022014-AU
Reçu le 04/01/2023
Publié le 04/01/2023

DP2022014

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

**DECISION DU PRESIDENT N° 2022/14
Demande de financement
Animation du Contrat Territorial Sioule/Andelot 2023****Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,**

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par la délibération du comité syndical en date du 2 juin 2021.

Considérant : que le SMADC en tant que structure co-porteuse du Contrat Territorial Sioule Andelot déploie une partie de l'animation de contrat. A ce titre, en complément du poste d'animation générale et du poste d'animation agricole portés par la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, le SMADC prévoit en 2023 un poste d'animation du contrat sur 12 mois, un second poste de renfort d'animation sur 3 mois afin de faire face à la phase de lancement des travaux et un poste de secrétariat (0,3 ETP sur 12 mois).

Les plans de financements sont établis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges animatrice (1 ETP sur 12 mois)	40 800,00 €	AELB	26 400,00 €
Frais de fonctionnement animatrice	12 000,00 €	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	10 000,00 €
		Autofinancement	16 400,00 €
<i>Total</i>	<i>52 800,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>52 800,00 €</i>

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges animatrice (renfort d'un ETP sur 3 mois)	10 200,00 €	AELB	6 600,00 €
Frais de fonctionnement animatrice	3 000,00 €	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	2 640,00 €
		Autofinancement	3 960,00 €
<i>Total</i>	<i>13 200,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>13 200,00 €</i>

AR Prefecture			
Dépenses		Recettes	
066156201375-20221220-052002201414U Recu le 04/01/2023 Publié le 04/01/2023	Salaires et charges Secrétariat (0,3 ETP sur 2 mois)	12 960,00 €	
		AELB	6 480,00€
		Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	
		Autofinancement	6 480,00€
<i>Total</i>		<i>Total</i>	<i>12 960,00 €</i>

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les plans de financements ci-dessus et de procéder aux demandes de subventions auprès des financeurs mentionnés.

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 20 décembre 2022.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Président,

Boris SOUCHAL

